

DECOUVREZ LA PROFESSIONAL CARD

DECOUVREZ LES AVANTAGES DE LA PROFESSIONAL CARD.

1) Qu'est ce que c'est la «professional Card Antares » ?

La «**Professional Card Antares**», ensuite appelée « Carte » permet au client « titulaire » de participer aux programmes de fidélité et en particulier à toutes les campagnes de remises proposées par :

ANTARES for Water & Fire Srl

Via degli Alpini, 144

55100 Lucca - Italia

P.Iva: 01861450995

en suivant le règlement ci-dessous.

2) Destinataires de la carte

La carte de fidélité est réservée exclusivement aux clients de la société **ANTARES** for Water & Fire Srl. La carte est adressée exclusivement aux sociétés inscrites aux registres de la chambre de commerce . La carte n'est pas incorporée sur un support physique , elle est purement virtuelle et fonctionne en associant le numéro du document d'adhésion , que le client a signé , à son code client. La carte donne droit à des réductions sur les produits achetés dans une période définie et cumulables selon le règlement ci-dessous.

3) L'émission de la carte

La carte est donnée à titre complètement gratuit sur demande de l'acheteur intéressé, si inscrit au registre professionnel de la chambre de commerce, après avoir rempli le formulaire d'adhésion. Si le formulaire n'est pas rempli entièrement, de manière incomplète ou contient de fausses informations, il ne sera pas possible de recevoir la carte ou celle-ci sera révoquée. Le titulaire devra communiquer à Antares d'éventuelles variations de ses données personnelles. Les données fournies par le titulaire seront traitées par Antares conformément à ce qui est prévu par les normes de protection des données personnelles.



4) L'utilisation de la carte

Pour bénéficier des avantages de la carte , il suffit que le titulaire communique son adhésion à la Professional Card, au moment de la commande. Une fois que le titulaire a adhéré au programme , l'accumulation des points «goutte» sera gérée automatiquement par le système automatique d'**ANTARES**. Sur chaque facture , le titulaire trouvera le total des points «goutte» accumulés .

5) La carte est nominative et fait référence exclusivement au numéro de TVA de la société qui a signé le règlement d'adhésion.

Il n'est pas permis de donner d'autres points à d'autres sociétés avec un numéro de TVA différent.

6) Dissociation volontaire

Le titulaire peut à tout moment retirer son adhésion à la campagne de la Professional Card. Il suffit d'en donner la communication écrite par email en format pdf. Le renoncement comportera la perte de tous les bénéfices accumulés et non utilisés.

7) Validité et révocation de la carte

La carte n'a pas de date limite, mais Antares se réserve le droit de la révoquer à tout moment et sans préavis, dans le cas où la carte n'a pas été utilisée durant une période supérieure de 12 mois ou dans le cas d'une violation du règlement. La révocation comporte l'annulation de la carte et des bénéfices éventuellement accumulés et non utilisés. Antares se réserve le droit de demander la restitution d'éventuels bénéfices acquis illicitement ou bien de mener des actions légales envers le titulaire.